

attac%
Rennes

AgroBio35
Groupement des Agriculteurs Biologistes Ille & Vilaine



Ille et Vilaine

Comité de Défense de l'Environnement
des Cantons

BRETAGNE VIVANTE SEPNB

Ille et Vilaine

Cac 21

pour la Sécurité Bretonne
Eau & Rivières
de Bretagne
délégation 35

GREENPEACE
groupe local de Rennes



Libre Canut

AMVAT
ASSOCIATION MERE VIVE A FORCE
Environnement - Culture - Solidarité - Santé
7, rue de la Mairie - 35370 YVONC
Associé(e)s en 1987



Passiflore



AVEC
association de vigilance écologique et citoyenne

**Détection d'un champ de maïs
contenant du maïs illégal OGM BT11
en forte quantité à Saint Symphorien
(Ille et Vilaine)**

Collectif OGM35
48 Bd Magenta - 35000 Rennes
tél : 02 99 30 35 50
contact : mikael.laurent@mce-info.org
www.mce-info.org/ogm

1. Invitation presse

Fin 2007, le Collectif OGM 35 portait plainte contre X suite à la découverte d'une parcelle de maïs cultivée, illégalement, avec du maïs Bt11 de la Société Syngenta, sur la commune de Saint Symphorien (35). Une analyse effectuée par le laboratoire Ad.Gene de Thury Harcourt (14) avait confirmé la présence de ce transgène, pourtant interdit à la culture en plein champ en Europe. A l'époque la presse s'était largement fait écho de cette découverte.

Le 22 février 2008, la gendarmerie de Cesson Sévigné (35) en charge de l'affaire a informé le collectif de la clôture de son enquête et du dépôt de ses conclusions au Parquet de Rennes. Fort de trois nouveaux résultats d'analyses, dont deux effectués par des laboratoires indépendants, le collectif OGM35 vous invite à la conférence de presse qui se déroulera :

**Vendredi 14 mars à 11h à la Maison de la consommation et de l'environnement
48 bd Magenta - à 3 min. de la gare SNCF - à Rennes**

La conférence de presse sera l'occasion pour le collectif OGM35 :

- d'apporter les preuves de la présence de BT11 en grande quantité dans la parcelle incriminée
- de communiquer ses dernières conclusions sur les origines possibles de la présence de ce maïs OGM illégalement cultivé en plein champ

contacts presse :

- Sabrina Rapp (Greenpeace Rennes) : 06 63 00 75 93
- Dominique Macé : 06 81 40 54 76
- Mikael Laurent (Mce) : 02 99 30 79 30

Conférence de presse en présence de Yves Jan (Vice Président d'Agrobio35) et de Mickael Romé (Confédération paysanne/Agrobio35) et des associations du collectif OGM35

2. Le collectif OGM 35

Un collectif d'information et de mobilisation sur les OGM à vocation agronomiques

Le collectif OGM 35 est un regroupement d'associations, d'organismes et de personnes individuelles qui a pour but :

- de partager l'information (scientifique, économique, réglementaire...) liées aux OGM et d'échanger sur les conséquences des essais, des cultures en plein champ, de la commercialisation d'OGM à des fins alimentaires.
- de réaliser des actions d'information et de favoriser des prises de positions des publics concernés : consommateurs, agriculteurs, coopératives, collectivités locales, sociétés de restauration collective.

Le collectif OGM 35 est un collectif informel. Pour chaque décision d'une action collective, chaque structure est concertée pour savoir si elle désire y participer. Aucune action ne peut être menée au nom d'une structure sans son accord.

19 structures participantes à l'échelle du département

→ Structures départementales ou délégations départementales de structures régionales

- Agrobio 35
- Attac Rennes
- Bretagne vivante-SEPNB
- Confédération paysanne d'Ille et Vilaine
- Eau & rivières de Bretagne
- Greenpeace Rennes
- Inter Bio Bretagne
- Les Verts d'Ille et Vilaine

→ Dans le Pays de Saint Malo

- ACEQV - Association de la Côte d'Émeraude pour l'environnement et la qualité de la vie
- ADELL - Association de défense de l'environnement littoral et local

→ Dans le Pays de Vitré – Porte de Bretagne

- Vitré Tuvalu
- AMVAT - Association Mieux Vivre à Torcé

→ Dans le Pays de Rennes

- CAC 21 (Val d'Ille)

→ Dans le Pays de Brocéliande

- Comité de sauvegarde de l'environnement des 4 cantons

→ Dans le Pays de Redon et de Vilaine

- De l'assiette au champ : santés durables

→ Dans le Pays des Valons de Vilaine

- Association de vigilance écologique et citoyenne
- Libre Canut
- Culture Bio

→ Dans le Pays de Fougères

- La Passiflore

**Le collectif OGM 35 est hébergé et co-animé
par la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE)
Il participe aux actions
du Collectif Citoyen Bretagne sans OGM**

3. Historique de la détection du champ OGM, cultivé illégalement à Saint Symphorien (35) et types d'analyses effectuées

date	Actions	Type de tests
Année 2007		
Début Juillet	Le collectif OGM 35 apprend par le registre gouvernemental des cultures OGM que 3 parcelles de maïs transgéniques sont cultivées en Bretagne dont 2 en Ille et Vilaine : - 1,23 ha sur le canton de Hédé - 0,5 ha sur le canton de Redon	
19 juillet	Le collectif organise une réunion d'information à Hédé pour informer la population et les élus du canton	
Eté-automne	Des militants, membres du collectifs ou de simples citoyens amènent au collectif OGM 35 des échantillons de maïs pour être testés par bandelettes réactives (Cry1Ab) : ils sont systématiquement négatifs	
12 nov	<u>Réunion du collectif.</u> Des échantillons de maïs (bas de tiges avec racines) ont été amenés le matin au collectif OGM 35 en provenance d'un champ de Saint Symphorien (canton de Hédé) de 1,80 ha . Ce champ a été récolté et ensilé pour alimenter les vaches de l'agriculteur. 2 tests par bandelettes sont effectués : ils sont positifs . Nouvelle réunion du collectif fixée au 15 nov.	Elisa
14 nov	7 nouveaux tests par bandelettes sont effectués : ils sont positifs	Elisa
15 nov	<u>Réunion du collectif.</u> Décision de : - rencontrer l'agriculteur - envoyer des échantillons dans un laboratoire	
16 nov	Coup de fil au propriétaire présumé de la parcelle : il refuse de nous rencontrer. Il dit ne pas avoir cultivé d'OGM et ne sait pas où est la parcelle déclarée (nous apprendrons plus tard que le bailleur n'est pas celui qui a cultivé la parcelle)	
20 nov	Envoi d'un échantillon à Ad.Gene (agréé COFRAQ) avec la demande de détecter le Mon 810 (seul OGM autorisé à la culture en plein champ)	
22 nov	Ad Gene confirme que le maïs est OGM mais réfute qu'il s'agit du Mon810 . Demande de nouvelles analyses.	PCR
23 nov	Ad Gene affirme que le transgène détecté est BT11	PCR
26 nov	<u>Réunion du collectif.</u> Décision de : - avertir la Préfecture - porter plainte contre X - informer la presse sans communiquer ni la situation du champ, ni le nom de l'agriculteur	
27 nov	Information de la Préfecture (courrier) et du SRPV (mail)	
29 nov	Plainte à la Gendarmerie de Cesson Sévigné (35) disposant d'un gendarme FREE , spécialisé dans les enquêtes de pollutions environnementales	
29 nov	Conférence de presse à la Mairie de Hédé : fourniture des résultats de Ad. Gene, information sur le dépôt de plainte	
30 nov	Missionnée par le Parquet de Rennes, la gendarmerie de Cesson Sévigné effectue 3 types de prélèvements - débris de maïs prélevés sur le champ - reste d'un sac de semence que l'agriculteur a utilisé dans ses champs - ensilage	
4 dec	Le Parquet mandate le LNPV (Laboratoire national de la protection des végétaux) qui dépend du Ministère de l'agriculture pour effectuer les analyses et la gendarmerie lui transmet les 3 types de prélèvements.	
15 dec	Le collectif OGM sollicite une contre-expertise de l'échantillon testé par Ad Gene. Ad Gene en accord avec le collectif transmet directement l'échantillon à Adour Bio Conseil	

Annexe 1



Année 2007 (suite)			
Annexe 2	17 dec	A.Bio.C (agr�e COFRAQ et agr�e par le Parquet de Pau) confirme la d�tection du transg�ne BT11	PCR
	18 dec	La gendarmerie avertit le collectif OGM 35 que le LNPV « aurait des difficult�s � d�tecter l'ADN » dans les �chantillons pr�lev�s au champ	
	20 dec	R�union du collectif. D�cision : - faire des pr�levements au champ - faire des pr�levements dans l'ensilage - r�aliser des tests Elisa avec bandelettes r�actives - envoyer ces pr�levements (si Elisa positifs) pour analyse � Ad Gene	
Annexe 3	22 dec	Le collectif r�alise de nouveaux pr�levements au champ. Le champ est quadrill�. 16 pr�levements (de 500g � plus de 3 kilos) sont r�alis�s sur toute la surface du champ, secteur par secteur. Au total 33 kilos de mati�re (bas de tiges avec racines agglom�r� avec de la terre) sont collect�s.	PCR
	26 dec	Le collectif r�alise des tests par bandelettes r�actives sur 1 d�bris de plante pris au hasard dans chacun des 16 �chantillons : 15 sur 16 sont positifs (le seul n�gatif, refait 3 fois, provient de l'entr�e du champ).	Elisa
	27 dec	Le Collectif envoie les 16 �chantillons pr�lev�s au champ, regroup�s en 5 lots (nomm�s V, W, X, Y, Z) (pour �viter de payer 16 analyses) � Ad Gene.	
	28 dec	24 jours apr�s la transmission des �chantillons, la gendarmerie, re�oit les r�sultats officiels du LNPV : - d�bris de ma�s pr�lev�s sur le champ : pas d'ADN d�tectable - reste d'un sac de semence que l'agriculteur a utilis� dans ses champs : n�gatif - ensilage : n�gatif La gendarmerie n'est pas �tonn�e des r�sultats n�gatifs : les pr�levements dans l'ensilage ont �t� forc�ment un peu hasardeux ; le fond de sac de semence correspond � la semence qui a �t� utilis�e minoritairement dans le champ. Selon les dires de l'agriculteur (confirm� par la facture de la coop�rative), 2 types de semences ont �t� utilis�es : - 3 sacs de Axelle de Ma�s Adour Semences soit 150 000 graines - 1 sac de LG3276 de Limagrain soit 30 000 graines dans le champ et 20 000 qui restait dans le sac test� par le LNPV	
	31 dec	Ad Gene affirme que pour les 5 �chantillons pr�lev�s au champ le 22 d�cembre, l'ADN n'est plus d�tectable. Le ma�s serait trop vieux et l'ADN trop d�t�ri�r�.	PCR
Ann�e 2008			
Annexe 5	3 janv	Le Parquet communique � la presse : « l'�tat de d�composition des r�sides de tiges, feuilles et racines provenant de la parcelle n'a pas permis d'extraire de l'ADN en quantit� suffisante pour proc�der � leur analyse. »	
	4 janv	Le collectif r�alise des pr�levements dans l'ensilage de ma�s et r�alise des tests par 3 bandelettes r�actives : positifs donc OGM	Elisa
	7 janv	Envoi de l'�chantillon d'ensilage � Ad Gene	
	9 janv	Ad Gene indique qu'il n'a pas r�ussi � extraire d'ADN dans l'ensilage. Le ma�s serait trop vieux et l'ADN trop d�t�ri�r�.	PCR
	9 janv	R�union du collectif OGM35. D�cision de : - trouver un laboratoire fran�ais susceptible de r�aliser des tests Cry1Ab pour d�tecter la prot�ine BT � d�faut de pouvoir caract�riser pr�cis�ment � nouveau le type d'OGM (BT11) - contacter des scientifiques pour savoir si des tests en PCR sup�rieurs � ceux effectu�s peuvent �tre r�alis�s	
	mi-janvier	Appel de tous les plus gros laboratoires fran�ais. Tous effectuent des tests en PCR mais plus aucun ne fait de tests Elisa : INRA Versailles, INRA Rennes, DGCCRF Labo de Illkirch, Eurofins Nantes, Biofords Evry, A.Bio.C Arzacq, Atlangene Nantes (+ groupe Silliker : 2EB, Claboconseil)	
	23 janv	Enfin une piste ! Le Laboratoire suisse Ecostrat (coordonn�es transmises par Inf'ogm) serait susceptible de r�aliser les tests. Prise de Contact. Nombreux �changes de mails (en anglais)	

Annexe 4

Année 2008 suite		
3 fev	Envoi au laboratoire suisse Ecostrat par le collectif de 2 types d'échantillons : - débris de maïs (tiges avec racines) prélevés au champ - ensilage (récolte broyée pour l'alimentation animale)	
18 fev	Résultats des tests de Ecostrat : - débris de maïs : 4 débris ont été testés à plusieurs reprises : tous positifs - ensilage : positif	Elisa
20 fev	Transmission des résultats de Ecostrat à la Gendarmerie de Cesson Sévigné	
22 fev	La Gendarmerie de Cesson Sévigné, clôt son enquête en incluant l'ensemble des tests réalisés par le collectif OGM 35. L'affaire est maintenant dans les mains du Parquet de Rennes	
14 mars	2 ^{ème} conférence de presse	

4. Qu'est devenu la récolte ?

Tous les prélèvements effectués au champ ont été réalisés après la récolte. Le champ a été récolté vers le 23 octobre 2007 et immédiatement replantée en blé d'hiver (le 25). Par conséquent les prélèvements consiste en des bas de tiges (30 cm environ) avec racines. Le premier prélèvement qui a été amené au collectif et qui a lancé l'affaire a été effectué le 7 novembre et amené au collectif le 12. C'est l'agriculteur (qui n'est pas d'ailleurs pas le propriétaire de la parcelle : il fait des échanges de terre avec lui pour assurer des rotations longue durée pour la culture de pomme de terre) qui a lui même planté et récolté la parcelle. La parcelle récoltée a été ensilé (broyée). Elle est aujourd'hui stockée dans un silos en long sur l'exploitation de l'agriculteur. L'ensilage est destiné à alimenter ses vaches laitières.

5. Les tests utilisés pour les différentes analyses

→ les tests en PCR sur l'ADN

La meilleure manière de détecter la présence d'un transgène est de mener une analyse dite de « PCR quantitative en temps réel ». Cette technique permet :

- une détection qualitative : la quasi totalité des OGM possèdent en tête du transgène le promoteur p35S et en queue du transgène le terminateur Tnos. Dès lors que l'on trouve dans un échantillon le p35S et/ou le Tnos, le produit contient un transgène : il est génétiquement modifié.
- une identification : c'est à dire si le transgène est celui du maïs Mon810, T25, BT176 ou... du maïs BT11
- une quantification : aujourd'hui les seuils de détection permette de détecter des OGM dès lors qu'un échantillon en contient plus de 0,01% et jusqu'à plus de 5%. La norme européenne retenue ne permet pas de quantifier avec précision au-dessus de 5%.

→ les tests ELISA sur la protéine insecticide BT

Dans le cas des maïs de type BT, la modification génétique apportée consiste à introduire dans le maïs, un gène exprimant une toxine insecticide BT. Cette toxine insecticide est une protéine et peut donc être encore détectée, y compris lorsque le transgène qui l'a exprimée est trop dégradé pour pouvoir effectuer des tests en PCR. Les tests Elisa du type Cry1Ab ou Cry1Ac permettent de donc détecter les OGM de type BT. Par contre il ne permettent ni d'identifier le type précis d'OGM BT, ni de quantifier la teneur en OGM.

6. Nos conclusions techniques

→ Ce dont nous sommes sûrs :

- la parcelle de Saint Symphorien contient du maïs BT11 (brevet Syngenta) : 2 analyses en PCR le confirment
- la parcelle de Saint Symphorien contient du maïs OGM type BT en très forte proportion : la quasi totalité des tests Elisa réalisés pied par pied sur la parcelle quadrillée sont positifs
- il y a du maïs OGM type BT dans l'ensilage produit à partir de cette parcelle
- la parcelle n'a jamais été déclarée ni en culture commerciale MON810, ni en parcelle expérimentale.

Notre conclusion sur la teneur en OGM de la parcelle de Saint Symphorien : la parcelle est très majoritairement OGM.

→ Les origines possibles de cette présence d'OGM ?

Selon ses dires, l'agriculteur a acheté lui-même les semences auprès de sa coopérative et il a planté et récolté lui-même sa parcelle. La teneur d'OGM retrouvée permet d'écarter avec certitude une contamination provenant de l'extérieur (graines OGM apportées par le vent, les oiseaux, par un camion passant sur la route...). Si il s'était agi d'une contamination par pollinisation, il n'y aurait eu que les grains positifs (OGM) mais pas les tiges ni les racines.

Il y a donc deux hypothèses à nos yeux :

- 1- l'agriculteur ment et a intentionnellement planté des OGM
- 2- certains des sacs de semences utilisés contenaient une forte proportion d'OGM, à l'insu de l'agriculteur

→ Pourquoi nous pensons l'agriculteur hors de cause ?

L'agriculteur dit avoir acheté initialement 3 sacs de semences Axelle de Maïs Adour Semences et 1 sac de LG3276 de Limagrain pour planter son champ de 1,80 ha.

Le sac de LG3276 a été acheté après par l'agriculteur car il n'avait pas réussi à finir son champ avec les 3 premiers sacs.

Chaque sac fait 50 000 graines. Il faut 80 000 à 100 000 graines pour planter 1 ha de maïs.

La démarche semble donc cohérente : l'agriculteur espère que 3 sacs seront suffisants mais finit par en acheter un 4^{ème} pour terminer le champ. Le fond du sac de LG3276, (il en restait un bon 1/3), a été retrouvé par la gendarmerie chez l'agriculteur et analysé par le LNPV. Il s'est avéré négatif (non OGM)

La facture retrouvée chez la coopérative témoigne de cet achat en deux temps et du nombre de sacs qui correspond à la surface qu l'agriculteur avait à ensemercer.

→ **Notre conviction est que ce sont les sacs de semences « Axelle » de Maïs Adour Semences qui sont en cause. Dans ce cas, d'autres agriculteurs pourraient être concernés.**

→ Plus le temps passe....

Plus le temps passe plus l'Adn se dégrade au point de ne pouvoir réussir à déterminer à nouveau si les débris de plantes et l'ensilage sont OGM ou non. De même, plus le temps passe plus il sera difficile de retrouver la protéine insecticide BT. Le résultat de nouveaux tests dépend en grande partie de la manière dont la gendarmerie a conservé ses échantillons (la congélation serait le meilleur moyen d'après les informations que nous avons pu recueillir).

7. Notre analyse au regard du contexte actuel de vote de la Loi au Parlement début avril 2008

→ Le collectif a du déployé une énergie sans précédent qu'un agriculteur ou un citoyen seul n'aurait pas pu déployer

Le collectif OGM 35 a fourni une énergie colossale (moyens humains et financiers) pour faire la lumière sur cette pollution. Une énergie qu'un agriculteur seul ou un simple citoyen ne pourrait pas déployer.

Rien qu'en analyses le collectif OGM35 a dépensé 1393,34 euros TTC. C'est sans compter les déplacements, les frais de téléphone, les centaines d'heures passées et les frais d'avocat que nous devons vraisemblablement assumer pour la poursuite de cette affaire.

→ Des pouvoirs publics coopératifs mais... sans plus

Si les pouvoirs publics ont contribué à l'enquête de gendarmerie (ils ont accompagné lors des prélèvements au champ, ils ont mis à disposition le LNPV), ils n'ont fait preuve d'aucune initiative.

- Rien ne les empêchait de réaliser une enquête administrative, notamment chez les 2 semenciers d'où proviennent les semences utilisées par l'agriculteur. Cela aurait été logique compte tenu des éléments de preuves apporté dès novembre par le collectif.
- Les pouvoirs publics n'ont jamais réalisé aucune démarche, à leur initiative, vers le collectif sur ce dossier.
- De même, ils n'ont jamais été force de proposition sur les moyens analytiques de prouver la pollution : dès décembre, le LNPV aurait dû proposer de réaliser des tests ELISA (pour détecter la protéine BT à défaut de pouvoir analyser l'ADN).

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement et de volonté de rassurer les citoyens sur le fait que l'Etat contrôle et contrôlera la situation pour garantir à tous « le droit de produire et de consommer sans OGM », l'Etat et ses services se devaient d'être irréprochables.

→ Une incompatibilité entre la théorie des lois, le temps des procédures administratives et judiciaires et la réalité du terrain

Il y a une incompatibilité de temps entre l'activité agricole et le vivant, et les moyens administratifs et juridiques : pas d'ordre de mission pour que le SRPV aille sur le terrain, pas de réaction de la préfecture sur les éléments les plus concrets, lenteur démesurée du LNPV (le LNPV a mis 24 jours à transmettre ces résultats là ou un labo privé met 48 heures) et conclusion incomplète du LNPV (pas de tests Elisa). Personne ne recherche la pollution et nous avons rencontré peu de services prêt à rechercher les pollueurs.

→ Le projet de loi OGM en débat à l'assemblée nationale le 2 avril permet-il de changer cette situation ?

Rien n'est moins sûr.

- Il n'est pas prévu d'augmenter très substantiellement les effectifs de contrôle pour renforcer les contrôles des semences et des cultures commerciales. Les années 2006 et 2007 ont au contraire vu la fermeture de délégations de la DGCCRF notamment en Bretagne et les services du Ministère de l'Agriculture ont déjà beaucoup à faire concernant le contrôle de l'utilisation des pesticides.
- la charge de la détection de la pollution incombe à l'agriculteur qui ne veut pas d'OGM et au citoyen qui ne veut pas d'OGM. Il n'y a aucun moyens d'investigations pour déterminer la source de contamination (qui est très difficile à prouver).
- il n'y aura pas d'indemnisation des victimes dans ces conditions : procédure trop lourde, charge de la preuve inversée et restriction au préjudice économique.

8. Ce que nous demandons

- Nous demandons que le Parquet de Rennes, sur la base du rapport transmis par la gendarmerie depuis le 22 février :
 - demande une expertise Bt (test Elisa) sur les prélèvements réalisés au champ
 - refasse des prélèvements dans l'ensilage de l'agriculteur au même endroit que nous les avons faits et fassent réaliser de nouveaux tests PCR et Elisa

- Nous demandons que à la veille du débat à l'assemblée nationale, les Ministres Jean Louis Borloo et Michel Barnier viennent se rendre compte par eux même sur le terrain que le projet de loi de dissémination OGM ne donne aucun moyens prévenir et traiter cette situation d'une pollution OGM Bt.

En l'état actuel du projet de Loi, le collectif OGM 35 invite agriculteurs et citoyens à participer massivement à l'appel pour le Droit de produire et consommer sans OGM en venant samedi 29 mars à Rennes à partir de 12 h manifester l'intérêt des citoyens pour une loi plus strict sur les OGM. (www.mce-info.org/ogm et www.stop-ogm.org)